

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombres de membres :**

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 16/11/2016

Date d'affichage : 17/11/2016

de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 24 novembre 2016

L'an deux mille seize et le 24 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire,

**PRESENTS :** Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS :** Gaëtan MULLER à Marc-Etienne LANSADE / Manuel REQUIN à Eric MASSON / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le service Culture et Animations met en place tout au long de l'année, des buvettes au Centre Maurin des Maures et en extérieur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des boissons qui seront proposées à la vente de la façon suivante :

bouteille d'eau :	1,00 €
soda :	2,00 €
bière :	2,50 €
verre de vin :	2,00 €
verre de vin mousseux :	3,00 €
bouteille de vin mousseux :	15,00 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs tels que détaillés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

